

Activité : Théâtre amateur

Calendrier :

Réouverture recommandée des salles de spectacles et des locaux de répétition et/ou d'ateliers théâtre à compter du 01.09.2020 si les conditions sanitaires le permettent.

En attendant, maintien du lien avec les élèves et comédiens via les réseaux sociaux, répétitions par visioconférences et autres activités alternatives (voir plus loin).

La typologie des personnes accueillies :

Groupes de théâtre amateur et ateliers de pratiques : principalement gérés par des bénévoles. Quelques fois accompagnés ou gérés par des animateurs et metteurs en scènes salariés ou intervenants extérieurs.

Le cadre de la reprise d'activité doit être envisagé au regard des personnes accueillies. Encadrants, adhérents et public.

Les mesures de santé et de sécurité des salariés doivent être également appliquées pour les encadrants bénévoles et les participants aux activités. (voir protocole national de déconfinement).

Former le personnel salarié et les bénévoles aux nouvelles règles sanitaires du lieu de Spectacle ou d'activité.

Une attention particulière doit être portée sur les publics d'enfants, qui sont moins susceptibles de respecter les gestes barrières et sur les personnes dites à risque.

Critères spécifiques /contraintes :

Pratique collective, le théâtre en atelier, en répétition ou en jeu nécessite habituellement contacts physiques et voix portée (Lors d'activités physiques, les émissions de gouttelettes sont particulièrement importantes et à risque de transmission.). Les questions à se poser : Quelle distanciation physique ? Acceptation des contraintes sanitaires dans la mise en scène ? Port du masque ? Désinfection des accessoires, des costumes ?

Les exercices d'échauffement sont aussi à examiner car impliquent toujours un travail sur le souffle, la voix, la projection, le corps, travail physique qui amène inévitablement à des corps à corps entre les participants.

Ateliers théâtre : difficulté de mettre en place des exercices non individuels / problématique des exercices de diction et de placement de la voix / impossibilité de travailler un grand nombre de scènes du répertoire (disputes, déclaration amoureuse, combats) en respectant des distances de sécurité.

Représentations théâtrales : nécessité de mises en scène particulières excluant les grosses distributions et les rapports face à face des comédiens. **Quid des spectacles déjà mis en scène et en cours de diffusion avec une distribution importante ?**

Spectateurs : obligation de distancier d'une manière importante les premiers rangs et l'espace scénique (projection importante de postillons de la part des comédiens). Assurer la distanciation nécessaire entre les spectateurs : un ou deux fauteuils d'écart (au moins 1 mètre).

Hierarchiser les activités devant reprendre en priorité :

1. Répétitions
2. Représentations
3. Ateliers théâtre

Consignes particulières :

Assurer la désinfection et le nettoyage avant et après la séance des accessoires, costumes ou autres éléments de décors. Responsabiliser les participants : de préférence, chacun viendra avec ses accessoires et costumes. Pas de stockage sur place.

Pour le travail sur le texte, un exemplaire par personne. Pas de prêt possible entre comédien.

En cas de mise en place de la salle par les participants, désinfections fréquente des objets touchés (chaises, tables, éléments de décors, murs...)

L'accès aux loges et leur superficie permettent-ils une distanciation physique suffisante ?

Lors des représentations :

Eviter les regroupements : suppression des vestiaires, des entractes, des buvettes.

Assurer la protection du guichet de vente des billets. Si distanciation difficile, port du masque et/ou vitre de plexiglas.

Les critères de distanciation spécifiques entre les personnes :

Entre les comédiens : en l'absence de recommandations spécifiques au théâtre, la voix portant plus loin, il faut évaluer la distance nécessaire pour éviter les émissions de gouttelettes. Eviter les face à face. Par exemple, le Haut Conseil de la santé publique recommande une distance entre deux personnes pratiquant une activité sportive suffisamment augmentée bien au-delà d'un mètre : 5 m pour une marche rapide et 10 m pour la pratique du footing ou une pratique du vélo.

Port du masque : (?)

En attente de recommandations.

Port du masque éventuellement possible pour les spectateurs.

Port du masque impossible pour les participants à un atelier théâtre et pour les comédiens en représentation.

Identifier les salariés ou responsables bénévoles indispensables à la reprise des activités :

Directeur, président d'association, animateur responsable,

Règles sanitaires spécifiques :

Désinfection quotidienne des surfaces de l'ensemble des locaux : salles d'ateliers, salle de répétition et salle de spectacle. Désinfection des surfaces de l'ensemble des poignées de porte, rampes d'escaliers, etc.

Assurer une aération de la salle entre chaque séance d'atelier et au moins toutes les trois heures.

Mise à disposition de gel hydroalcoolique à l'entrée et dans la salle d'activité, savons liquides, essuie-mains à usage unique, poubelles à ouverture non manuelle.

Mesures par rapport aux familles et aux enfants/adhérents (préciser)...

- Sensibilisation des enfants et adultes sur les gestes barrière
- affichage des règles d'hygiènes à l'entrée des locaux
- consignes de sécurité sanitaire du lieu seront rappelées avant chaque spectacle.
- envoi par mail ou courrier de ces règles aux adhérents avant la réouverture
- information par voie de presse et sur les réseaux sociaux
- Interdiction pour le parent de se déplacer en dehors de l'espace dédié à l'accueil des enfants

Pratiques/activités alternatives :

- Répétitions par visioconférence.
- Lectures de pièces à deux ou trois comédiens (distanciés physiquement) pour un public restreint en fonction de la capacité de la salle.
- Penser à des formes légères en plein air. Des parcours poétiques dans l'espace public par exemple.
- Développement des ateliers d'écriture, de connaissance du répertoire.